



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 2 JUIN 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
----	--------------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 mai 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2014-143

Rés. 2014-144



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE - 1180, RUE LEVENTOUX

Considérant que le requérant a déposé une étude géotechnique conformément à l'article 3.2 du Règlement 2012-820;

Considérant que la Municipalité a amendé le Règlement 2003-644 concernant le zonage pour agrandir la zone résidentielle sur le terrain du 1180, rue Leventoux, permettant ainsi de rendre le terrain constructible;

Considérant que la Municipalité a accepté, par la résolution 2013-65, de procéder à la vente d'une partie du lot 2 904 507 afin de rendre le terrain du 1180, rue Leventoux constructible;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé que le requérant se porte acquéreur de la totalité du terrain, soit une partie du lot 5 284 151, sur lequel il y a eu du remblai et sur lequel le requérant devra effectuer des travaux de stabilisation;

Et bien que le comité consultatif d'urbanisme n'ait émis aucune recommandation favorable pour la construction d'une résidence de type jumelé sur les lots 2 904 592 ptie (1180, rue Leventoux) et 5 284 150 ptie (lots A et B), et ce, dû au manque d'information pour se prononcer;

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-13 et, malgré l'interdiction du Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 de la MRC de Manicouagan, de permettre le lotissement et la construction d'une résidence de type jumelé sur les lots 2 904 592 ptie (1180, rue Leventoux) et 5 284 150 ptie (lots A et B), et ce, conformément au Règlement 2012-820 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

Le conseiller Yvon Boudreau demande le vote sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur le maire Claude Martel, les conseillers Alain Charest et Réjean Girard de même que les conseillères Karine Otis et Reina Savoie-Jourdain.

Se prononcent contre les conseillères Carole Deschênes et Léa Thibault de même que le conseiller Yvon Boudreau.

En faveur : 5
Contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 MAI 2014

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-12 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 6 mai 2014.

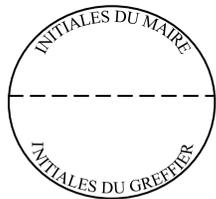
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 40, AVENUE LAURIER

Considérant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par le propriétaire du 40, avenue Laurier;

Rés. 2014-145

Rés. 2014-146



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le projet préserve la galerie couverte qui, bien qu'elle ne soit pas d'origine, a acquis un intérêt significatif en regard du style patrimonial du secteur;

Considérant que la nature du projet, soit un agrandissement au niveau du sous-sol, permet de protéger les vues et percées visuelles, autant à partir du site que vers le site;

Considérant que l'agrandissement est de dimension modeste par rapport au volume principal du bâtiment;

Considérant que la nature du projet, soit un agrandissement au niveau du sous-sol, n'affecte pas la mise en valeur des bâtiments anciens du secteur;

Rés. 2014-147

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme et d'accepter le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la résidence sise au 40, avenue Laurier, laquelle est protégée pour son caractère patrimonial en vertu du Règlement 2003-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 11, AVENUE LAVAL

Ce sujet n'a fait l'objet d'aucune discussion et d'aucune résolution.

8. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD - DEMANDE DE SUBVENTION

Rés. 2014-148

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-17 et d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Société historique de la Côte-Nord pour la réalisation d'une exposition lors de la saison estivale 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD - DEMANDE D'APPUI

Attendu que la MRC de Manicouagan a instauré le Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal (FMVTPI);

Attendu que dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que la Société historique de la Côte-Nord a déposé un projet d'exposition estivale sur le thème de la télégraphie en Côte-Nord;

Attendu qu'en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;

Par conséquent :

Rés. 2014-149

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-18 et que la Ville de Baie-Comeau appuie le projet d'exposition sur la télégraphie en Côte-Nord de la Société historique de la Côte-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. CORPORATION DE L'ÉGLISE SAINTE-AMÉLIE... OUVERTE À LA VIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rés. 2104-150

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-19 et d'octroyer une subvention de 7 313,66 \$ à la Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie, afin qu'elle puisse payer la totalité des taxes foncières dues à la Ville de Baie-Comeau pour 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD - DEMANDE D'APPUI

Attendu que la MRC de Manicouagan a instauré le Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal (FMVTPI);

Attendu que dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que la Société historique de la Côte-Nord a déposé le projet « Sensibilisation et éducation du public sur l'histoire et le patrimoine de Baie-Comeau »;

Attendu qu'en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de Baie-Comeau;

Par conséquent :

Rés. 2014-151

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-20 et que la Ville de Baie-Comeau appuie le projet de fouilles archéologiques de la Société historique de la Côte-Nord visant la sensibilisation et l'éducation du public sur l'histoire et le patrimoine de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. CORPORATION PLEIN AIR MANICOUAGAN - PROTOCOLE D'ENTENTE

Rés. 2014-152

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-22 et d'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente d'un an, soit pour l'année 2014, avec la Corporation plein air Manicouagan. Il est également résolu de verser une aide financière de 400 000 \$ plus les taxes applicables pour la durée de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD - DEMANDE DE SUBVENTION

Rés. 2014-153

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-23 et de verser une aide financière de 3 000 \$, puisée à même le fonds Touloustouc, à la Société historique de la Côte-Nord pour la réalisation du projet de fouilles archéologiques visant la sensibilisation et l'éducation du public sur l'histoire et le patrimoine de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

14. PROJET DE BAIL - PAVILLON DU VIEUX-POSTE

Rés. 2014-154

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-24 et d'autoriser le maire et la greffière à procéder à la signature d'un bail emphytéotique de 35 ans avec le Club social colombien Hauterive inc. relativement à la cession en emphytéose du pavillon du Vieux-Poste. Il est également résolu que la Ville se porte caution en faveur du Club social colombien Hauterive inc. d'un montant de 50 000 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le cautionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. COUPE DU MONDE DE CYCLISME INTERNATIONALE EN 2015

Rés. 2014-155

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-20 et que la Municipalité donne son appui à l'organisme Paramanic international pour la présentation de la candidature de la Ville de Baie-Comeau visant à obtenir la Coupe du monde de cyclisme internationale auprès de l'Union cycliste internationale. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout acte nécessaire permettant d'en arriver à une entente avec l'organisme Paramanic à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DU LAC MALFAIT

Rés. 2014-156

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-22 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente de trois ans à intervenir entre l'Association récréative du lac Malfait et la Ville de Baie-Comeau. Il est de plus résolu de nommer monsieur François LeBlond à titre de représentant de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. RAPPORT MENSUEL - APPROBATION D'UNE DÉPENSE DE 10 000 \$ ET PLUS ET MOINS DE 100 000 \$

Rés. 2014-157

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-11 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des ressources humaines pour le mois de mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. APPEL D'OFFRES 14-08 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE 1300, BLANCHE ET 1310, D'ANTICOSTI

Rés. 2014-158

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-10 et d'accorder le contrat d'entretien ménager de l'édifice des 1300, Blanche et 1310, d'Anticosti à Québec Prosnet inc., et ce, pour la somme de 64 414,74 \$ taxes incluses, pour une période de deux ans débutant le 1^{er} juin 2014 et renouvelable annuellement pour trois années supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. ÉTATS FINANCIERS 2013 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-COMEAU

Rés. 2014-159

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-10 et d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. LISTES DES COMPTES 2014-14, 2014-15 ET 2014-16

Rés. 2014-160

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-09 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-14, 2014-15 et 2014-16 pour les périodes 14, 15 et 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2014-126 - PARTAGE DES COÛTS DE CONSTRUCTION - DÉVELOPPEMENT BOIS-DU-NORD (EXTENSION DE LA RUE PIUZE)

Rés. 2014-161

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-16 et de modifier la résolution 2014-126 à l'effet d'y ajouter, après le premier paragraphe, le texte suivant :

« La partie des coûts de construction assumée par la Ville sera puisée à même le fonds de roulement de la Municipalité et dont la période de remboursement est de 10 ans. »

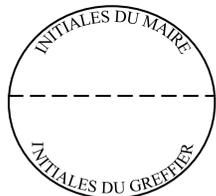
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-849 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives, et ce, afin d'y prévoir que l'approvisionnement relève de la directrice à la vérification comptable plutôt que du directeur général;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal tenue le 20 mai 2014;

Considérant qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2014-162

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2014-849 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. AVIS DE MOTION

23.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

25. FERMETURE DE LA SÉANCE

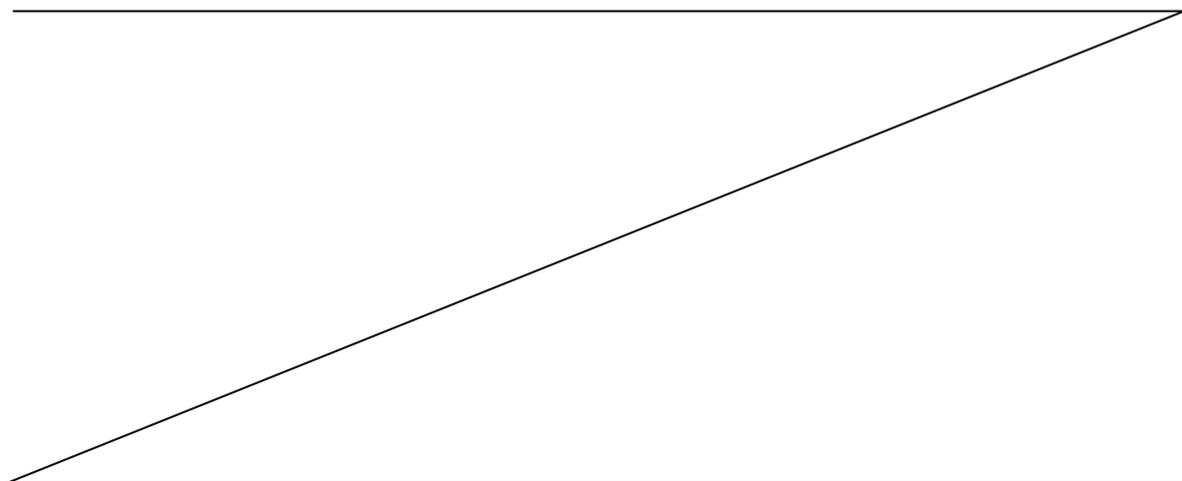
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE





Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

